

PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

UNE ALERTE ???

Vous pensez être face à une situation de harcèlement (victime ou témoin), vous pouvez contacter l'équipe ressource du lycée ... par exemple via l'adresse dédiée sur l'ENT: groupe "PHARE")

UNE ÉQUIPE

- L'équipe ressource (référénts du groupe Sentinelles et Référénts) est composée de :
- Marie Arnaud, professeure d'espagnol
 - Mathilde Nauleau, professeure d'anglais
 - Sylvie Sombrun, référente jeunesse
 - Fanny, surveillante / assistante d'éducation
 - Laurène, surveillante / assistante d'éducation

Article L111-6 du Code de l'Education / Loi du 2 mars 2022 visant à lutter contre le harcèlement scolaire - Art. 1:
(...)

- Un nouveau délit de harcèlement scolaire est créé. Il peut être commis à l'encontre d'un élève par un autre élève ou par un personnel de l'établissement.
- Des peines spécifiques tenant compte du nombre d'ITT sont prévues : jusqu'à 10 ans d'emprisonnement en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime, plus une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros.

UNE RÉACTION

L'équipe ressource traite les informations, les signalements et agit en conséquence en suivant un protocole élaboré au sein du lycée.

Le harcèlement est une violence physique, verbale ou psychologique qui se répète et qui est perpétrée par une ou plusieurs personnes à l'encontre d'une autre qui a du mal à réagir face à cette situation.

UN BILAN ...

Notre but est de permettre à chacun de s'épanouir au sein du lycée et de venir en toute sérénité... :-)

UN PROTOCOLE

De manière confidentielle, les entretiens sont mis en place avec les personnes concernées en suivant les différentes étapes du protocole dédié aux situations de harcèlement.